

19 mai 2004

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Non à la construction de 2 immeubles dans la Cité-Jardin d'Amont».

Rapporteure: M^{me} Micheline Gioiosa subrogée par M^{me} Renate Cornu.

La pétition P-45 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 11 avril 2001.

Sous la présidence respective de M. Guy Mettan et de M^{me} Liliane Johner, la pétition a été examinée en commission le 3 septembre 2001 et le 19 juin 2002.

La rapporteure s'est référée aux notes de séance prises par M^{me} Ursi Frey, qu'elle remercie chaleureusement.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 3 septembre 2001

Audition des pétitionnaires, M^{me} Zenner-Pachoud et MM. Messerli et Saam

Les pétitionnaires font état de la situation: le terrain fut utilisé autrefois comme court de tennis, ensuite comme champ de pommes de terre, réquisitionné durant la Seconde Guerre mondiale. Plus tard, des jardinets ont vu le jour avant que la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels (CAP) rachète le terrain et souhaite y construire un immeuble de 18 logements.

Les pétitionnaires estiment que la construction de 18 appartements risque de porter atteinte à la tranquillité du quartier. De plus, plusieurs anciennes maisons seraient menacées. Par ailleurs, ils supposent qu'il est question de bâtir des logements à loyers très élevés. La zone est déjà assez densifiée et la proximité de Plaine Charmilles et de deux grandes artères de circulation nuisent déjà suffisamment aux environs.

Les commissaires souhaitent connaître l'avis des pétitionnaires sur une éventuelle construction qui soit moins importante.

Les pétitionnaires déclarent que seul le statu quo trouve leur approbation, car ils tiennent à ces espaces de verdure et à ces jardinets. Ils reconnaissent que la CAP a organisé une séance d'information.

En discussion, il est décidé que le président de la commission écrive à la CAP afin de connaître sa position et l'avancement du projet. Il n'a pas été possible à la rapporteure de joindre une copie de ce courrier ni de sa réponse, aucun document ne lui ayant été transmis.

Séance du 19 juin 2002

Audition de M. Roland Kunz, collaborateur au Service d'urbanisme, et de M. Gilbert Moreillon, chef de la section travaux de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels

MM. Kunz et Moreillon donnent les explications suivantes: la zone concernée fait l'objet d'un plan localisé de quartier dont la requête préalable remonte à 1998. A cette période, la Ville était favorable à la construction, sous réserve de clarifier l'abattage d'arbres et de définir le déplacement des jardinets.

Les logements prévus seront proposés au prix modeste de 1400 francs pour un quatre-pièces.

Une séance de concertation a eu lieu qui manifestement a mis en lumière l'opposition de plusieurs locataires. Ce blocage n'est pour l'heure pas levé, seule la rénovation d'immeubles semble être réalisable, car seulement 3 locataires contre 70 y sont opposés.

Les membres de la commission sont unanimes pour reconnaître qu'il s'agit d'un projet modeste qui devrait être encouragé, ce d'autant plus que Genève vit une situation grave en matière de logement.

Au vote, le classement de la pétition est accepté par 13 oui et 2 abstentions (Ve).

Annexes:

- pétition P-45
- lettre des pétitionnaires
- plan de situation
- photographie de l'endroit

P. N.° 45



NON à la construction de 2 immeubles dans la *Cité-jardin d'Amont*

La *Cité-jardin d'Amont* comprend 3 immeubles, les 58 et 60 Av. d'Aire et le 2 Rue Camille-Martin soit 36 appartements. Ces trois bâtiments datant de l'avant-guerre (1932) entourés de verdure et de jardinets, sont les témoins d'une époque, d'une façon de vivre et d'un style de construction qu'il convient de préserver.

La CAP * propriétaire du terrain et des immeubles déjà existant, veut en construire 2 nouveaux en plein dans les jardinets miraculeusement préservés jusqu'à nos jours et ainsi modifier radicalement un cadre et une qualité de vie, unique dans ce quartier.

Il faut dire **STOP** à ce bétonnage systématique et préserver pour les générations à venir, les quelques petits coins de verdure restant.

En signant cette pétition, vous nous manifestez votre soutien et nous aiderez ainsi à protéger ce petit coin de paradis.

Les habitants de la *Cité-jardin d'Amont*

| NO M | PRENOM | ADRESSE | NPA | SIGNATURE |
|------|--------|---------|-----|-----------|
|------|--------|---------|-----|-----------|

* (caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services Industriels)

**NON à la construction de 2 immeubles dans
LA CITÉ JARDIN D'AMONT
(Pétition du mois d'avril 2001)**

Genève, le 03 septembre 2001

Tout d'abord, nous désirons vous retracer les grandes lignes historiques de **La Cité Jardin d'Amont**.

Sa construction date de 1931 et est l'œuvre de **M. C. Vetterli**, architecte bien connu de cette époque.

Le propriétaire était la **Société Immobilière d'Amont**.

Cette cité avait été construite pour les ouvriers des ateliers des Charmilles et comprenait alors des courts de tennis.

En cette période d'avant guerre cette idée était très novatrice et son architecte, **M. C. Vetterli**, a su la réaliser avec talent.

En 1940, lors du plan Wahlen, les tennis ont été transformés en jardins afin d'y cultiver des pommes de terre.

Dès la fin de la guerre, ce petit espace a été divisé en jardinets qui font depuis la joie des habitants de cette cité.

En 1939 cette propriété a été acquise aux enchères par la CAP, propriétaire actuel. (Gérant du fond de prévoyance des employés de la ville de GE, des SI et SIS.)

*

La construction de 2 immeubles dans la cité jardin d'Amont, présente à nos yeux, plusieurs défauts, et de graves inconvénients :

1. Ces immeubles comprendraient seulement 18 logements de 4 pièces chacun, avec un loyer d'environ 1700.- 1800.- francs.
2. Ils seraient coincés entre les anciens bâtiments et le mur du cimetière avec vue imprenable sur ce dernier et en prime le bruit de 22'000 véhicules, soit le trafic moyen journalier de l'avenue d'Aïre.
3. 4m seulement sépareraient, par le côté, les anciens immeubles des nouveaux.
4. La haie de peupliers qui masque la vue actuellement sur le cimetière disparaîtrait, ainsi que d'autres grands arbres.
5. Ce petit îlot de verdure constitue une zone tampon et de refuge dans ce périmètre très bruyant, du à l'énorme trafic de l'avenue d'Aïre. Il représente une sorte de havre au milieu de géants de béton à grande densité d'habitations.

6. Ni la nonantaine de personnes qui y habitent maintenant, ni les nouveaux locataires de ce projet ne trouveraient leur plaisir dans ce lieu devenu alors trop dense et exigü. Il perdrait de ce fait toutes les caractéristiques qui font son charme actuel, apprécié sans réserve par tous.
7. Il faut aussi souligner que les locataires de ces anciens immeubles, non conformes aux normes standard depuis bien longtemps, c'est à dire sans ascenseur, sans double vitrage etc... restent ici pour le bonheur d'avoir un jardin et la convivialité qui se dégage à cet endroit.
La CAP a d'ailleurs prévu la rénovation de ces bâtiments, ce qui prouve que ces immeubles en valent la peine.

Conclusion :

Il serait donc fort regrettable de dénaturer cet espace de verdure pour seulement 18 appartements et gâcher la vie de tous ses actuels locataires. Cet endroit mériterait d'être préservé, d'abord comme témoin historique d'une époque, mais aussi pour la qualité de vie en ce lieu unique à Genève. En effet chacun des 36 appartements dispose d'un jardinet.

Nous sommes bien conscients qu'il y a actuellement une pénurie de logements. Toutefois, aux vues de ce que représente encore aujourd'hui cette cité jardin d'Amont, tant pour ses occupants que pour les gens du quartier, et bien d'autres encore (*plus de 500 signatures pour notre pétition en moins de 10 jours!*), nous avons décidé de réagir contre ce projet de construction, car pour nous, il est la simple expression d'un calcul de rentabilité pour la CAP sans autre préoccupation .

Ce "**NON**" n'est pas une hache de guerre, ni une opposition bornée à l'évolution, mais "*un cri du cœur des habitants*" de cette cité, ainsi que de tous ceux qui la connaissent et en profitent par la vue ou par leur présence occasionnelle.

En signant notre pétition, ils ont désiré montrer qu'ils commencent à avoir certaines craintes quant à l'avenir de leur quartier, de leurs enfants.

Car nous le savons bien, lorsqu'il y a une forte concentration de personnes dans un quartier, cela entraîne inévitablement des problèmes de toutes natures. Nous pensons que ce quartier traversé journallement par un trafic de transit énorme, l'augmentation incessante de sa densité et de tous les projets qui lui sont réservés, arrivera sous peu à saturation.

Il serait donc à notre avis, plus que regrettable de ne pas préserver des espaces contribuant grandement à la qualité de vie et au bien-être d'un quartier.

Mesdames, Messieurs, nous vous remercions de votre attention.

